**Prix ALAI du Droit d’Auteur européen – soutenu par le GESAC**

**Formulaire de candidature à remplir et à signer par le candidat et à joindre au résumé de l’article adressé le 15 novembre 2021 au plus tard à** [alai.award@gesac.org](mailto:alai.award@gesac.org)

**Nom du candidat :**

**Date de naissance :**

**Nationalité :**

**Adresse du candidat :**

**Numéro de téléphone :**

**Adresse e-mail :**

**Nom et adresse de l’université à laquelle appartient le candidat :**

**Niveau d’étude :**

**Etat du travail sur lequel se fonde la candidature (barrer la mention inexacte) :**

en cours - présenté en 2020 - présenté après 2020

**Nom(s) et adresse(s) e-mail du/des professeurs qui a/ont recommandé au candidat de présenter sa candidature :**

**Rappel des conditions techniques à respecter par le candidat :**

* L’article doit
  1. être en rapport avec le droit d’auteur ;
  2. avoir une dimension européenne (ceci peut inclure la comparaison de systèmes de pays tiers avec celui de l’UE) ; et
  3. traiter d’un thème qui peut être d’intérêt pour la gestion collective du droit d’auteur.
* L’article doit être fondé sur une thèse de maîtrise ou un projet de recherche en cours au sein d’une université.
* Le travail sur lequel se fonde la candidature peut soit être en cours soit avoir été présenté en 2020 ou par après.
* Le candidat doit fournir un résumé de l’article qu’il compte présenter (une page d’environ 2000 signes) ; la date limite pour l’envoi de ce résumé est le 15 novembre 2021.
* L’article doit faire une quinzaine de pages (30 000 signes environ au maximum) ; la date limite pour l’envoi de cet article est le 15 février 2022.
* En format Word.
* Typographie recommandée :
  + - Police : Times New Roman ou Arial
    - Taille de la police : 11 ou 12 pts
    - Interligne : 1,5 cm
    - Le texte doit être en justifié.
* Le résumé et l’article doivent être présentés en anglais ou en français.

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_(nom et prénom du candidat) autorise la reproduction et la diffusion, par tous moyens et pour toute la durée du droit d’auteur, dans le monde entier et sans rémunération particulière en sus du montant décerné comme prix au lauréat, de l’œuvre (l’article scientifique et son résumé) à créer endéans le calendrier mentionné dans le règlement du prix ALAI qui sera décerné en 2022..

Date et lieu :

**Signature du candidat**